

Recueil

DES ACTES ADMINISTRATIFS

2019

COMMISSION PERMANENTE

Séance du
7 octobre 2019
N° 10 D - 2019

SOMMAIRE

I - Relevé des délibérés de la Commission permanente du Conseil départemental

* Séance du 7 octobre 2019

5

I - Relevé des délibérés de la Commission permanente du Conseil départemental

Séance du 7 octobre 2019

Catherine CLERC

04.75.66.77.15

CC/AC

Privas, le 7 Octobre 2019

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRÉS DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 7 OCTOBRE 2019**

DESIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Camille JULLIEN

**Sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, Simon PLENET, en l'absence du Président
Laurent UGHETTO**

Présent(e)s : ALLEFRESDE Laurence, BARBATO Stéphanie, BOURJAT Laëtitia, BUIS Sabine, CHAREYRE Sandrine, CONSTANT Jean-Pierre, COTTA Robert, CHAZE Max, DALVERNY Jérôme, DUBAY Jacques, DUBOIS Sylvie, DUCHAMP Denis, FINIELS Martine, FOUR Christine, GAUCHER Sylvie, JULLIEN Camille, MAISONNAT Pierre, MALFOY Christine, PEVERELLI Olivier, PLENET Simon, QUENETTE Marc-Antoine, ROCHE Bernadette, ROYER Brigitte, TERRASSE Pascal, VALLON Jean-Paul, VENTALON Anne, WEISS Maurice.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BASTIDE (Pouvoir à M. PLENET), M. FEROUSSIER Christian (Pouvoir à Mme FINIELS), M. L'HERMINIER (Pouvoir à M. COTTA), Mme PALIX (Pouvoir à Mme ROCHE), M. SAULIGNAC Hervé (Pouvoir à Mme CHAREYRE), Mme SERRE (Pouvoir à M. WEISS), M. UGHETTO (Pouvoir à Mme ALLEFRESDE).

Mission 1 : Solidarités, insertion et accès aux droits

Politique 11 : Enfance et famille

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Solidarités**

- DIRECTION: Enfance, Santé et Famille
 - SERVICE : Ressource Enfance et Famille

1 . 1 DISPOSITIFS ENFANCE SANTE FAMILLE

A l'Unanimité,

Attribue une subvention de 1 500 € à la coordination AFM-TELETHON 07 au titre du soutien aux associations sanitaires et sociales.

Annule et remplace la délibération n°1.1.1 en ce qui concerne le versement de la subvention 2019 d'un montant de 800€ pour l'Association des familles du Nord Ardèche, et alloue la subvention à l'Association ANAFA Association du Nord Ardèche des Familles d'Accueil.

Approuve et autorise la signature de la convention cadre départementale relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Politique 13 : Personnes âgées

- DIRECTION: Autonomie des Pers. Agées et des Pers. Handicapées
 - SERVICE : Etablissements

1 . 2 OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT A L'EHPAD SAINTE MONIQUE - AUBENAS - RESTRUCTURATION ARCHITECTURALE

A l'Unanimité,

DECIDE

Article 1 : Le Département de l'Ardèche accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 1 500 000 € que l'Association Sainte Monique se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche pour l'EHPAD « Sainte Monique » à Aubenas.

Ce prêt est destiné à financer l'opération de création d'un cantou, de dédoublement de chambres existantes afin de supprimer tout hébergement de résidents au sein des bâtiments annexes de l'EHPAD « Sainte Monique », situé sur la commune d'Aubenas et d'une capacité totale de 103 lits.

Article 2 : Les caractéristiques financières de ce prêt consenti par la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche sont les suivantes :

- Montant : 1 500 000 €
- Taux d'intérêt : 0.96 %
- Durée : 20 ans
- Périodicité des échéances : mensuelle
- Profil d'amortissement du capital: linéaire

Article 3 : En cas de difficultés, l'Etablissement s'engage à informer les services du Département dans les meilleurs délais afin de mettre en place des mesures de gestion correctives qui seront arrêtées conjointement.

La garantie du Département est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par L'Association « Sainte Monique », dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche, le Département s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Association « Sainte Monique » (EHPAD « Sainte Monique ») pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil départemental s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Ardèche est autorisé à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche et l'Association « Sainte Monique » (EHPAD « Sainte Monique »).

Article 6 : La convention de garantie d'emprunt ci-annexée, établie entre le Département de l'Ardèche et l'Association « Sainte Monique » est ainsi approuvée.

Article 7 : Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Ardèche est autorisé à signer ladite convention, au nom du Département.

- SERVICE : Gestion des Droits et Prestations

1 . 3 AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE (2016-2019) RELATIVE AUX RELATIONS ENTRE LA CNSA ET LE DEPARTEMENT

A l'Unanimité,

Approuve l'avenant (joint en annexe) à la convention pluriannuelle 2016-2019 du 20 décembre 2016 relative aux relations entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et le Département de l'Ardèche.

Autorise le Président à signer cet avenant.

Politique 15 : Action sociale et insertion

- DIRECTION: Action Sociale de Proximité et de l'Insertion

1 . 4 ACTIONS D'INSERTION

A l'Unanimité,

Alloue une subvention de 10 000 € euros à l'ADDEAR pour l'action « Fermes en transition » et **autorise** le Président à signer la convention.

Alloue les subventions aux ateliers chantiers d'insertion ci-dessous, dans le cadre de l'aide extra légale au poste :

STRUCTURE ACI	Nb mois proposition CP	aide extra légale (197€ par mois CDDI)
ACCES EMPLOI CHANTIER	57	11 229 €
ACTIV EMPLOI	120	23 640 €
AIME	52	10 244 €
ATELIERE / FOYER OISEAU BLEU	58	11 426 €
ECATE	102	20 094 €
ENVIBAT	62	12 214 €
PRADEL / LYCEE OLIVIER DE SERRES	48	9 456 €
SYNERNAT	80	15 760 €
TERREAU (LE)	103	20 291 €
TREMLIN ENVIRONNEMENT	84	16 548 €
TREMLIN INSERTION CHANTIERS	85	16 745 €
TREMLIN HORIZON	108	21 276 €
TRIMARAN	70	13 790 €
Jardin de Cocagne Andancette	12	2 364 €
TOTAL	1 041	205 077 €

Les crédits sont prélevés au chapitre 9356, fonction 564.

Et **autorise** le Président à signer les-dites conventions.

Alloue une subvention de 2 000 € à l'association centre socio culturel de Tournon concernant l'action Groupe Ressource.

Autorise le Président à signer la convention 2019 avec l'association Nouvelle Donne, concernant l'action de mobilisation.

Politique 16 : Logement et politique de la ville

1 . 5 POLITIQUE LOGEMENT ET HABITAT

A l'Unanimité,

Approuve et valide la convention 2019 avec les Compagnons Bâisseurs, dans le cadre du Fonds Unique Logement, selon le projet figurant en annexe.

Autorise le Président du Département à signer ladite convention ;

Alloue, la subvention affectée par la délibération n° 1.7.1 du 11/03/2019 à l'action « Auto Réhabilitation Accompagnée de logements d'exploitants agricoles », à la Mutualité Sociale Agricole.

Mission 2 : Epanouissement de la personne, éducation et citoyenneté

Politique 21 : Education

➤ DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Citoyenneté et Transition des Territoires

- DIRECTION: Education, de la Jeunesse et de la Vie Associative
 - SERVICE : Education et Relations aux Collèges

2 . 6 PRETS D'HONNEUR AUX ETUDIANTS

A l'Unanimité,

Décide de l'octroi d'un prêt d'honneur à l'étudiant figurant sur le tableau joint en annexe du projet de délibération (un prêt de 1 000 €).

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 923, sous-fonction 01, du budget départemental.

2 . 7 COLLEGES PUBLICS RENOVATION DES LOGEMENTS DE FONCTION

A l'Unanimité,

Approuve la répartition au titre de la rénovation des logements de fonction aux collèges et **Attribue** les subventions telles que figurant en annexe pour un montant de **21 300 €**.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 932, sous-fonction 221, du budget départemental.

2 . 8 SPORT DANS LES COLLEGES OPERATION "SEMAINE BLANCHE"

A l'Unanimité,

Approuve et **Attribue** la répartition des subventions pour les transports des collégiens à la "Semaine Blanche" aux collèges telle que figurant en annexe pour un montant de **3 845 €**.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 932, sous-fonction 221, du budget départemental.

Politique 24 : Jeunesse, citoyenneté et solidarité internationale

- DIRECTION: Education, de la Jeunesse et de la Vie Associative
 - SERVICE : Jeunesse, Vie Associative et Solidarité Internationale

2 . 10 SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE FONDS D'ENCOURAGEMENT AUX INITIATIVES LOCALES

MME ROCHE, MM. FEROUSSIER, DUBAY ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : Pour 31

Approuve le tableau de répartition au titre du Fonds d'encouragement aux Initiatives Locales et **Attribue** les subventions, figurant en annexe 1, pour un montant total de **21 700 €**.

Approuve le tableau de répartition dans le cadre de l'animation L'Ardéchoise 2019 et **Attribue** les subventions, figurant en annexe 2, pour un montant total de **3 500 €**.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 930, sous-fonction 023, du budget départemental.

2 . 11 POLITIQUE DE JEUNESSE

A l'Unanimité,

Alloue une subvention de **1 000 €** à l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) pour l'année 2019, pour la conduite de son projet sur la santé des jeunes.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 933, sous-fonction 33, du budget départemental.

2 . 12 INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES UN PERMIS POUR L'EMPLOI

A l'Unanimité,

Alloue au titre du dispositif "Un permis pour l'emploi", les aides aux jeunes figurant en annexe pour un montant total de **1 700 €**.

Les crédits budgétaires nécessaires seront engagés sur l'AE PERMISJEUN et mandatés sur le chapitre 933, sous-fonction 33, du budget départemental.

Autorise le Président du Département de l'Ardèche à signer au nom du Département les conventions de partenariat avec les auto-écoles dont le modèle a été approuvé le 5 novembre par délibération n° 2.16.1.

Mission 3 : Aménagement et soutien aux territoires

Politique 31 : Routes et mobilités alternatives

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Patrimoine, Numérique, Mobilités**

- DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
 - SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

3 . 13 GESTION DU FONCIER ROUTIER (Délibération modificative portant rectification du nom de la commune de Les Nonières par Belsentes)

A l'Unanimité,

Approuve la vente d'immeubles au profit du Département de l'Ardèche, dans le cadre de travaux routiers, telle que présentée selon le tableau suivant et **autorise** la signature des actes correspondants au nom du Département de l'Ardèche :

ACQUISITIONS FONCIERES

COMMUNE	Section et N° parcelle	Surface à céder en m2	Prix €/m2	Indemnité principale Euros	Indemnité accessoire Euros	Indemnité totale Euros	Opération/ Propriétaire
RD 21 – Travaux d'aménagement du PR 28+500 au PR 34+400							11C70G02
BELSENTES	B 1599 B 1601	165 37	0.15 0.23	24.75 8.51		33.26	M. DURAND Mathieu

Politique 32 : Solidarité avec les territoires et eau

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Citoyenneté et Transition des Territoires**

- DIRECTION: Dir Projets Stratégiques et Administration Générale DGA/CTT
- SERVICE : Projets Stratégiques et Administration Générale DGA/CTT

3 . 14 CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE ET LE SDEA (ANNEXE 2 MODIFICATIVE)

M. TERRASSE ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : Pour 33

Approuve les termes des deux conventions de partenariat entre le Département et le SDEA jointes en annexes : la convention annuelle de partenariat relative aux missions du SDEA et la convention pluriannuelle relative au pôle de développement territorial.

Autorise le Président à les signer.

Attribue les aides suivantes en fonctionnement :

- Dotation pour missions de service public : 501 088 €,
- Aide exceptionnelle expertise barrage Pont de Veyrières : 30 000 €.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 937 – fonction 74 du budget départemental.

Attribue les aides suivantes en investissement :

- Aide exceptionnelle aide à l'acquisition d'un tracteur aérodrome Lanas : 24 000 €,
- Aide exceptionnelle étude complémentaire dégravement barrage du Cheylard : 57 600 € en autorisation de programme, dont 28 800 € inscrits au budget 2019.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 917 – fonction 74 du budget départemental.

- DIRECTION: Politiques Territoriales
- SERVICE : Solidarité avec les Territoires / Eau

3 . 15 ACTION CŒUR DE VILLE PRIVAS - AVENANT N° 1

A l'Unanimité,

Approuve les termes de l'avenant n° 1-2019 à la convention cadre « Action Cœur de Ville » de Privas, tel que présenté en annexe, et

Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'avenant n° 1 et la fiche action C3 concernant, notamment le Département.

Mission 4 : Cadre de vie et développement durable

Politique 41 : Environnement et forêt

- SERVICE : Espaces Naturels / Forêt

4 . 16 FORET ET ESPACES NATURELS SENSIBLES

A l'Unanimité,

I. Aide à la régularisation juridique du statut foncier des pistes DFCI

Attribue 790 € à la commune de LAVIOLLE, au titre de l'opération 07-8 du programme du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM) 2019, intitulée « servitude DFCI - pistes commune de Laviolle - 5.5 km », selon les conditions figurant dans le tableau joint en annexe.

Attribue 450 € à la commune de AIZAC, au titre de l'opération 07-9 du programme du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM) 2019, intitulée « servitude DFCI - pistes commune de Aizac - 2 km », selon les conditions figurant dans le tableau joint en annexe.

Attribue 370 € à la commune de VALLÉES-D'ANTRAIGUES-ASPERJOC, au titre de l'opération 07-10 du programme du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM) 2019, intitulée « servitude DFCI-pistes commune d'Asperjoc - 2.5 km », selon les conditions figurant dans le tableau joint en annexe.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 937, sous-fonction 738, du budget départemental.

II. Rectification technique d'imputation budgétaire sur des dossiers ENS

Approuve la modification de l'imputation de dépenses dans la délibération n° 4.31.1 de la Commission permanente du 3 décembre 2018. Il conviendra désormais de lire : "Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur les chapitres 917 et 937, sous-fonction 738, du budget départemental".

Mission 5 : Economie et attractivité du territoire

Politique 52 : Agriculture

- SERVICE : Solidarité avec les Territoires / Eau

5 . 17 AGRICULTURE

A l'Unanimité,

Attribue, au titre du dispositif relatif au Plan "Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales" (PPAM) 2018/2020, les subventions présentées en annexe pour un montant de 18 927,00 €.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 919, sous-fonction 928, du budget départemental.

Politique 54 : Numérique

- DIRECTION: Dir Projets Stratégiques et Administration Générale DGACTT
- SERVICE : Projets Stratégiques et Administration Générale DGACTT

5 . 18 AVENANT N° 2 À LA CONVENTION TIERS LIEUX INNOVANT ASSOCIATION L'ENVELOPPE

A l'Unanimité,

Approuve les termes de l'avenant n° 2 à la convention « Tiers Lieux d'innovation numérique » entre l'association l'Enveloppe et le Département de l'Ardèche et **autorise** le Président du Conseil départemental à le signer, au nom du Département.

Mission 6 : Ressources

Politique 61 : Finances

➤ DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Direction Générale des Services DGA

- DIRECTION: Finances, Appui et Conseil
- SERVICE : Gestion Comptable, Dette et Trésorerie

6 . 19 CONVENTIONS-CADRES - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

A l'Unanimité,

Approuve la convention-cadre relative aux opérations sur instruments financiers à terme à conclure avec CREDIT MUTUEL ARKEA, telle qu'elle figure en annexe.

Autorise le Président du Conseil Départemental à la signer.

➤ DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Patrimoine, Numérique, Mobilités

- DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
- SERVICE : Gestion, Animation et Coordination

6 . 20 AVENANT N°1 A LA CONVENTION DEFINITIVE DE TRANSFERT ENTRE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES ET LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

A l'Unanimité,

Approuve l'avenant n° 1 à la convention définitive de transfert avec la Région Auvergne Rhône Alpes en matière de transports interurbains et scolaires, joint en annexe, et **autorise** le Président du Conseil Départemental à le signer au nom du Département.

Politique 62 : Personnel

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Direction Générale des Services DGA**

- DIRECTION : Ressources Humaines

6 . 21 POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

A la Majorité,

Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)

Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)

Accorde une remise gracieuse d'un montant de 2 852,73 euros à Madame Nathalie DELANNOY dans le cadre d'une régularisation de salaires perçus à tort pour les périodes du 18/09/2018 au 24/1/2018 et du 21/11/2018 au 08/03/2019, durant lesquelles l'agent était placé en accident de travail et a été maintenu à tort en plein traitement de salaires.

Politique 65 : Administration générale

- DIRECTION: Dir Etude Juridique et Ressources Documentaires

6 . 22 PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

A la Majorité,

Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)

Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)

Approuve le modèle de protocole d'accord transactionnel (annexe 1) à intervenir avec les agents concernés par les titres de recettes émis par la collectivité dans le cadre du litige relatif aux frais de déplacement (annexe2).

Autorise le Président à signer au nom du Département les protocoles transactionnels afin de mettre un terme au litige opposant le Département aux agents concernés par l'émission de ces titres de recettes.

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Patrimoine, Numérique, Mobilités**

- DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
 - SERVICE : Commande Publique, Achat et Approvisionnement

6 . 24 COMMANDE PUBLIQUE

(Délibérations selon ordre du rapport)

A l'Unanimité,

Délibération n°2 : Définition juridique des opérations spécifiques de fournitures, de travaux et de services (Annexe 1)

Approuve les définitions d'opérations spécifiques de services et fournitures détaillées en annexe n°1 :

- Construction d'outils de pilotage budgétaire, comptable et financier pour le Syndicat Mixte de la Montagne Ardéchoise.
- Acquisition de matériel de nettoyage électromécanique pour les collèges publics ardéchois.

- Acquisition de matériel de nettoyage manuel pour la mise en oeuvre des techniques de la pré-imprégnation pour les collèges publics ardéchois.

A l'Unanimité,

Délibération n°3 : Information sur la passation des marchés soumis à la Commission Ad Hoc (Annexe 2)

Il est donné acte du compte rendu des marchés passés par le Président du Conseil Départemental soumis à l'avis préalable de la Commission Ad'Hoc :

Se référer à l'annexe n°2.

Les marchés objets de la présente délibération peuvent être consultés au Conseil Départemental, Service Commande Publique Achats et Approvisionnements, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS – Tél. : 04.75.66.75.66.

A l'Unanimité,

Délibération n°4 : Information sur la signature des avenants aux contrats de commande publique (Annexe 3)

Il est donné acte du compte rendu des avenants passés par le Président du Conseil Départemental.

Se référer à l'annexe n°3.

Les avenants, objets de la présente délibération peuvent être consultés au Conseil Départemental, Service Commande Publique Achats et Approvisionnements, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS - Tél. : 04.75.66.75.66.

A l'Unanimité,

Délibération n°1 : dispositions relevant de la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (Annexe 4)

Approuve l'élément de mission de l'Avant-Projet Définitif (APD), joint en annexe n°4 à la délibération, relatif à la construction d'un bâtiment de bureaux aux Pôle des Mines à Privas, permettant d'établir l'estimation du coût prévisionnel définitif des travaux à 1 154 328 € HT soit 1 385 193,60 € TTC.

Rappel : attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le cabinet TAM TAM ARCHITECTURE ENVIRONNEMENT et comprenant les bureaux d'études BETEBAT et FLUIDEOS ENERGIE ET ENVIRONNEMENT, pour un montant forfaitaire de 115 000 € HT soit un taux de rémunération de 10% (dont 0,50% OPC), arrétant le coût prévisionnel provisoire des travaux à 1 150 000 € HT assorti d'un taux de tolérance de 2%, contrôlé à l'issue de la consultation des entreprises de travaux et d'un taux de tolérance de 2 %, contrôlé à l'issue de l'exécution complète des travaux.

Le dossier complet est disponible à la Direction de l'Immobilier des Achats et des Moyens – Service Construction Maintenance des Bâtiments (☎ 04 75 66 79 19).

M. DUBAY ne prenant pas part au vote, à l'unanimité : Pour 33

Délibération n°5 : dispositions diverses (Annexe 5)

Attribue au titre des règles d'intervention du Département pour les projets intéressant la voirie départementale, une participation de 55 000 € à la communauté de communes Rhône-Crussol.

Approuve les termes du projet de convention, joint en annexe n°5, portant accord sur la délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la communauté de communes Rhône-Crussol pour la réalisation de l'aménagement sur la route départementale 533 et **autorise** le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche à la signer au nom du Département pour exécution.

Annule et remplace la convention constitutive d'un groupement de commandes, entre le Département de l'Ardèche et la commune d'Alboussière, approuvée, par délibération n°6. 56.3, en commission permanente en date du 9 septembre 2019.

➤ **Etant stipulé :**

- d'une part, que l'ordre du jour ne comprenait pas de N°9, 23
- d'autre part, que l'ensemble des annexes (en particulier conventions et avenants cités) sont consultables au Secrétariat Général et Relation à l'Usager, Pôle Assemblées et dans les Services du Département.

La séance a été levée à 10 h 35

**POUR COPIE CONFORME AUX ORIGINAUX
DÉPOSÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

**Pour le Président,
Le Directeur Général
des Services Départementaux**

Antonin JIMENEZ

ardèche
LE DEPARTEMENT

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél : 04 75 66 77 07



www.ardeche.fr